

**DECISION N°2024- 17**

**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE CURIE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,**

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la circulaire préfectorale du 13 décembre 2023 relative à l'appel à projets au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Exercice 2024 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de solliciter une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2024, pour l'opération « Végétalisation de la cour de l'école élémentaire Pierre CURIE », prévue dans le cadre du projet 4.1.6 du Plan pluriannuel d'investissement, sur la base du plan de financement suivant :

		<b>MONTANT ESTIMATIF H.T.</b>
<b>DEPENSES</b>	Etudes	30 175,60 €
	Travaux	211 870,01 €
<b>RECETTES</b>	Département Seine-Maritime	49 363,00 €
	Agence de l'Eau	57 155,00 €
	Fonds vert	42 866,00 €
	Préfecture Seine-Maritime – DSIL	44 000,00 €

**ARTICLE 2** : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 09 MARS 2024

**Catherine FLAVIGNY**

**Maire  
Conseillère départementale**

